

**Procès-Verbal du
Comité Syndical du SICTOM
Séance du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 23 - procurations : 3 - votants : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ;

SUPPLEANTS :

Mme ROBERT Marinette déléguée suppléante de la Communauté de Communes FerCher (de M. TAILLANDIER Michel délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher)

PROCURATIONS :

M. BONNET Michel délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux a donné procuration à M. VAN REMOORTERE Éric délégué titulaire de la communauté de Communes de Champagne Boischaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes de FerCher ;

Table des matières

Appel des membres	2
Compte rendu du dernier conseil syndical	2
Désignation du secrétaire de séance	2
Affectation du Résultat 2022 par anticipation (délibération)	2
Vote du budget 2023 par anticipation des résultats (délibération) (annexes).....	4
Informations du Président	6
Un délégué : concernant la tournée dans les communes pour les points particuliers, il allait chez un particulier et faisait demi-tour, ces points particuliers ont-ils été traité.	6

Conseil syndical du 30/03/2023

La séance est ouverte à 18h30

Appel des membres

Compte rendu du dernier conseil syndical

Le compte rendu du conseil syndical du 23/03/2023 sera présenté lors du prochain comité

Désignation du secrétaire de séance

M. GONNET Arnaud est désigné secrétaire de séance

Affectation du Résultat 2022 par anticipation (délibération)

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Service support : DGS

Vu : le CGCT

Présentation :

M. le président précise que le SICTOM n'ayant pas reçu le compte de gestion dans des délais permettant une préparation sérieuse des éléments budgétaires, il a été décidé de procéder à une affectation du résultat par anticipation. L'affectation définitive sera réalisée dès que la trésorerie aura fourni les documents.

CA 2022 prévisionnel :

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES	
2022	FONCTIONNEMENT	(A)	6 042 541,00	(G)	6 293 600,86	251 059,86
	INVESTISSEMENT	(B)	286 477,11	(H)	483 987,03	197 509,92
						+
REPORT EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	(C)	581 415,09	(I)	0,00	-581 415,09
	INVESTISSEMENT	(D)	79 387,75	(J)	0,00	-79 387,75
						=
TOTAL		A+B+C+D	6 989 820,95	G+H+I+J	6 777 587,89	
RESTES A REALISER 2022 A REPORTER EN 2023	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	13 703,16	(L)	0,00	
	TOTAL DES RAR	E+F	13 703,16	K+L	0,00	-13 703,16
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	6 623 956,09	G+I+K	6 293 600,86	
	INVESTISSEMENT	B+D+F	379 568,02	H+J+L	483 987,03	
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	7 003 524,11	G+H+I+J+K+L	6 777 587,89	
					2022	
					-225 936,22	
F	D002	Déficit de fonctionnement			-330 355,23	
I	1068	Excédent d'investissement			104 419,01	

On vote l'affectation du résultat par anticipation. Comme beaucoup de collectivités, nous n'avons pas reçu notre compte de gestion.

On a tous les documents certifiés par M. le Trésorier, qui nous permette de voter les résultats de 2022 par anticipation.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} vice-président présente le compte administratif prévisionnel.

En fonctionnement pour 2022, les dépenses s'élèvent à 6 042 541 € et les recettes à 6 293 600,86 €.

Ce qui nous ferait un excédent en 2022 de 251 059,86 € (sans reprendre le déficit de 2021, qui était de 581 415,09 €)

En investissement pour 2022, les dépenses s'élèvent à 286 477,11 € et les recettes à 483 987,03 €.

Les recettes d'investissement sont principalement dues à un jeu d'écriture pour les amortissements.

Ce qui porterait à un excédent de fonctionnement en 2022 de 197 509,92 € (sans reprendre le déficit de 2021 qui était de 79 387,75 €)

Nous avons des restes à réaliser d'un montant de 330 355,23 €.

Je tiens à rappeler qu'au 31 décembre 2020 le déficit cumulé était de 900 621,79 €.

Avec la reprise des résultats de 2021, nous avons un déficit total cumulé en 2022 de – 225 936,22 €.

Il y a deux ans, en arrière, nous étions à un million de déficit.

Tout cela pour montrer le travail qui a été abattu depuis la mise en place de la nouvelle direction.

Le déficit de fonctionnement apparaîtra sur le compte 002 en dépenses de fonctionnement pour 330 355,23 €.

Actuellement, l'excédent d'investissement se trouve sur le compte 1068 puisque c'est une reprise anticipée des résultats. Lors du vote du compte administratif définitif il sera sur le compte 001 en recette d'investissement pour 118 122,17 €

Proposition du bureau :

Avis favorable pour l'affectation du résultat tel que proposé

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité d'affecter par anticipation le résultat comme proposé.

Vote du budget 2023 par anticipation des résultats (délibération) (annexes)

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Vu le CGCT

Exposé :

Le budget est présenté à l'assemblée tel que résumé ci-dessous

	DEP	REC
Fonctionnement	5 662 099,62	5 662 099,62
Investissement	454 380,36	454 380,36

M. le président propose une étude détaillée par chapitre et par compte à l'aide des documents joints.

Section de fonctionnement :

Vous avez pu voir dans le tableau qu'il y avait une case dénommée facture glissée. Cela correspond aux factures de l'exercice 2021, qui faute de crédits budgétaires en 2021 ont été mandatées sur l'exercice 2022.

Le Budget Primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 5 662 099,62 € et en investissement à 454 380,36 €.

Pour le chapitre 013 atténuation de charges cela correspond au remboursement de notre assurance pour les arrêts de travail des agents. Nous venons d'apprendre que notre ambassadeur de tri avait été admis à la retraite pour invalidité. De ce fait, nous n'aurons plus de remboursement de l'assurance pour cet agent, mais son salaire a été comptabilisé pour toute l'année 2023.

Concernant le chapitre 70, le montant est inférieur à 2022 puisqu'il a fallu arrêter la chaîne de tri et par conséquent arrêter les marchés qui en découlaient.

Le chapitre 73 correspond au montant de la TEOM. Les taux de celle-ci ont été votés lors du dernier comité syndical avec 5 zones :

- 3 zones pour la communauté de Communes Champagne Boischauts
- 2 zones pour la communauté de communes FerCher.

Pour le chapitre 042, ce sont les amortissements des subventions que l'on a reçues l'année dernière. C'est le contraire des amortissements des travaux qui apparaissent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Cette année nous avons reçu le solde de la DETR des vestiaires, qui ont été déminé il y a deux ans.

L'objectif de ce budget est de ramener le déficit cumulé à 0 € en 2023.

Pour cela, il y a un certain nombre de paramètres qui sont bien chiffrables. Et d'autres moins, par exemple le taux de l'euribor que nous avons estimé sur l'année à 3%, ce seuil a été atteint depuis quelques jours.

C'est une prévision que le bureau pense réalisable. Nos deux DGS avait fait un budget qui était plus sécurisé.

On a essayé de faire un budget qui soit à la fois raisonnable pour les comptes du SICTOM et qui tente de l'être pour les administrés

M. Legnier, le budget des DGS était dans la norme. Le bureau a pensé en premier lieu aux administrés.

M. le Président, à leur décharge, ils ont fait un budget plus sécurisé avec 500 000 € d'avance de dépenses imprévues. Ils ont un regard différent du nôtre.

Section d'investissement :

L'année dernière, nous avons un déficit de 79 387,75 €, cette année, nous avons un excédent de 104 419,01 €.

Pour le FCTVA, nous avons un décalage.

Un délégué indique que pour les collectivités qui l'avaient choisi, il était possible de toucher le FCTVA l'année d'après, pour cela il fallait que le montant investi durant l'année soit supérieur au montant investi les années précédentes. Mais à l'époque, c'était un choix.

Il est prévu l'achat de 2 000 composteurs, ce qui nous coûterait entre 80 000 € et 100 000 €.

En effet, à compter du 1er janvier 2024, nous serons dans l'obligation de passer au bio déchets. Pour cela, M. Ferron doit faire 3 dossiers concernant les biodéchets, ce qui nous permettra d'obtenir des subventions de Citéo. En 2021, il y a eu une reprise ce qui nous a permis de toucher 60 000 € en 2022.

Un délégué : le composteur est censé faire diminuer les ordures ménagères.

M. le Président : en effet, c'est à la fois un investissement et une économie puisqu'il y aura moins de tonnage à enfouir.

Ce qui sera le plus compliqué, c'est en milieu urbain.

Nous laisserons une marche pour les autres investissements.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Après avoir suivi la présentation du budget 2023, le conseil syndical décide d'adopter le budget primitif par anticipation des résultats tels que présentés et résumé ci-dessus à l'unanimité.

Informations du Président

Suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri, nous avons collecté :

	Sacs noirs	Sacs jaune
Janvier	316 Tonnes	83 Tonnes
Février	258 Tonnes	80 Tonnes
Mars (à ce jour)	245 Tonnes	97 Tonnes

Nous avons eu une diminution des tonnages de sacs noirs et une augmentation des tonnages de sacs jaunes. Ce qui est tout à fait positif.

Concernant la trésorerie, nous ne devrions pas avoir à utiliser les lignes de trésorerie que nous avons remboursées.

Un délégué : concernant la tournée dans les communes pour les points particuliers, il allait chez un particulier et faisait demi-tour, ces points particuliers, ont-ils été traités.

M. le président : M. Cotta avait pour lettre de mission de prendre contact avec toutes les communes pour étudier les situations dans chaque commune dans les 6 mois.

Une déléguée : Nous venons de rencontrer M. Cotta. On s'est rendu compte qu'avec les demi-tours qui sont maintenant interdits certains administrés devront mettre leur sac à plus de 160 mètres de leur lieu d'habitation.

On a regardé aujourd'hui pour mettre en place des points de collecte. Il y a des points de collecte qui se retrouvent par exemple sur une aire de jeu, car nous ne pouvons pas les mettre ailleurs. Aujourd'hui nous n'avons pas de conteneur, donc nous ne pouvons pas mettre en place les points de regroupement.

M. Le Président : Sur les dépenses d'investissement, il faudra prendre en compte l'achat de conteneurs.

Mais en plus, si nous installons des conteneurs je souhaiterais qu'il n'y ait plus de sac.

C'est ce que nous a expliqué M. Cotta. On s'interroge, les administrés devront aller au point de collecte vider leurs sacs jaunes et le rapporter chez eux.

M. Le président : je vous rappelle que le budget des sacs, c'est 100 000 €. De plus le sac jaune produit lui-même un déchet.

Un délégué : est-ce qu'il serait possible de faire un essai, une tournée qui collecte les sacs noirs et une autre tournée qui collecte les sacs jaunes.

Un délégué indique qu'il a vérifié dans un conteneur et que tout est mélangé.

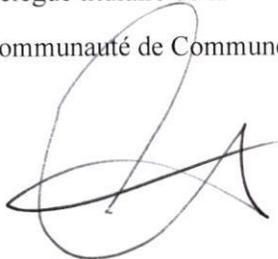
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

M. GONNET ARNAUD

Délégué titulaire de la

Communauté de Commune Champagne Boischauts



M. Le Président

M. Éric VAN REMOORTERE